



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION- DISCIPLINE- TRAVAIL

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

---

### NOTE D'INFORMATION N°1175 DU 1<sup>er</sup> MARS 2017

#### **Le Chef de l'Etat a eu un entretien avec une délégation allemande**

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, s'est entretenu, ce mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017, au Palais de la Présidence de la République, avec une délégation allemande, conduite par M. Gerd MÜLLER, Ministre de la Coopération économique et du Développement de la République fédérale d'Allemagne.

A l'issue de l'entretien, M. Gerd MÜLLER a indiqué avoir informé le Chef de l'Etat de la volonté de l'Allemagne d'élaborer un Plan Marshall en faveur de pays africains réformateurs tels que la Côte d'Ivoire.

A cet égard, il a annoncé des nouvelles initiatives qui permettront d'accroître les investissements privés allemands en Afrique et la mise en œuvre d'un commerce équitable entre les pays occidentaux et les pays africains dans le cadre du G20.

Le Ministre allemand de la Coopération économique et du Développement a, en outre, révélé avoir profité de son séjour pour échanger avec les familles des producteurs de café et de cacao sur leurs conditions de travail et de vie ainsi que sur leurs revenus. Il a annoncé la mise en œuvre de plusieurs projets, notamment la formation des producteurs, l'augmentation de la productivité et de la qualité du café et du cacao ainsi que la facilitation de l'accès de ces produits au marché européen.

Intervenant à la suite du Ministre de la Coopération économique et du Développement, l'Envoyé Spécial de la Chancellerie de la République fédérale d'Allemagne, M. Harro ADT, a annoncé le soutien de son pays à la candidature de la Côte d'Ivoire pour un siège de membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU pour la période 2018 - 2019 et sollicité le soutien de notre pays à la candidature de l'Allemagne à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2019 - 2020.

Notons que dans la matinée, le Chef de l'Etat a présidé le Conseil des Ministres hebdomadaire. Ce Conseil a pris plusieurs décisions, notamment la ratification des Accords de prêts avec la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fonds Africain de Développement, en vue du financement de projets de développement des chaînes de valeur dans le secteur agro-industriel, dans les régions de l'Indénié-Djuablin et du Bélier.

Le Gouvernement a également ratifié un Accord de prêt avec la Banque Africaine de Développement (BAD), en vue du financement du Projet de Renforcement des Réseaux Électriques de Transport et de Distribution. Ce projet permettra de relancer les raccordements de nouveaux abonnés dans les villes de San-Pedro, Bingerville, Duékoué et Zagné, et d'électrifier 252 localités dans le District des Montagnes.

Le Conseil a, en outre, fixé la procédure et les domaines du contrôle médical, exercé par l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), et déterminé la liste des affections, des actes de médecine et de biologie ainsi que les médicaments, couverts par la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Le Gouvernement a, par ailleurs, noté une bonne exécution du budget 2016, globalement caractérisée par une maîtrise du niveau d'exécution des dépenses, permettant le respect du solde budgétaire global (-4% du PIB), tel que convenu avec le FMI.

Le Conseil a également décidé de la redynamisation du Marché de Gros de Bouaké dans le cadre d'un plan de développement stratégique couvrant la période 2015-2025, afin d'en faire la plaque tournante des échanges au niveau national et sous-régional, en relevant le niveau actuel des volumes de production qui y transitent.

Enfin, le Conseil a été informé du début de la phase de mise en eau du bassin du barrage hydroélectrique de Soubré, dans la première quinzaine du mois de mars 2017 et d'un premier test de la mise en production de la centrale hydroélectrique de ce barrage, en avril 2017.

**Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :** Léon FOSSOU,  
Direction de la Communication / Service Presse et Information - Tél : (+ 225) 20 31  
43 27 - 07 93 69 12

E-Mail: [leon.fossou@presidence.ci](mailto:leon.fossou@presidence.ci) - [servicepresse.pr@presidence.ci](mailto:servicepresse.pr@presidence.ci)